



46 rue Boissière – 75116 Paris  
Tél : 01 44 34 81 02  
www.associationdocteursbru.org  
@AssoDocBru

# Faire pièce au chaos, au désordre...

La Maison d'accueil Jean Bru,  
un dispositif pour le réaliser

---

8<sup>ème</sup> journée du CRIAVS Lorraine

## L'inceste

Colloque 18 et 19 mai 2017 organisé par le CRIAVS Lorraine et  
l'ENPJJ à la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Nancy

---

### Intervention de Pierre-Etienne Gruas

Directeur général de l'Association Docteurs Bru

Mesdames, Messieurs,

Au nom des administrateurs de l'Association Docteurs Bru et des professionnels de la Maison d'accueil Jean Bru, j'adresse mes remerciements à l'invitation que m'a été faite de participer à ce colloque.

Remerciements chaleureux à l'égard de l'équipe du pôle territorial de formation Grand-Est de l'ENPJJ et à celle du centre de ressources CRIAVS de Lorraine.

Le texte de présentation de ce colloque sur l'inceste rappelle que la majorité des infractions à caractère sexuel se commettent au sein des familles. La famille, concept en perpétuelle évolution a toujours généré des liens complexes et violents entre les membres qui la compose. C'est dans cet espace intime que s'exercent des violences sexuelles susceptibles d'entraver longuement le développement des enfants et adolescents ayant subi cette violence.

Ginette Raimbault, psychanalyste qui a été l'une des premières avec Marceline Gabel à porter le projet théorique de la Maison d'accueil Jean Bru qualifiait « l'inceste de tentative de meurtre de l'identité qui occasionne un chaos psychique, éducatif et social ». En réponse à cette violence, en 1996, Nicole Bru fonde une association qu'elle dote de moyens immobilier et financier afin de créer un dispositif spécifique d'accompagnement en internat pour des jeunes filles nécessitant une prise en charge éducative et thérapeutique.

Cette initiative d'entraide : « d'accueillir et faire vivre ensemble des jeunes filles ayant vécu les mêmes expériences sexuelles incestueuses, fera la spécificité de cet établissement de protection de l'enfance.

#### ◇ **Une prise en charge spécialisée**

Outre le traumatisme de l'inceste, des carences éducatives et affectives sont les causes d'un parcours en Protection de l'Enfance pour les jeunes filles qui sont confiées aux professionnels de notre établissement.

Ce parcours multi-traumatique et l'impératif de l'éloignement du milieu d'origine sont les deux premières conditions d'admission à la Maison d'accueil Jean Bru, la troisième étant la capacité pour la jeune bénéficiaire de comprendre et d'adhérer à la mise en place d'un projet socio-éducatif à visée thérapeutique en sa faveur.

La Maison d'accueil Jean Bru est habilitée justice et bénéficie d'un agrément des services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Lot et Garonne.

Sa capacité d'accueil est de 25 mineures et jeunes majeures réparties en 15 places d'internat socio-éducatif et de 10 places d'accueil diversifiées.

La prise en charge qui y est mise en œuvre s'appuie sur 3 points :

- La reconnaissance de l'histoire singulière de la jeune fille par la qualité de l'écoute qui lui est accordée.
- Une compréhension institutionnelle de sa parole en tant que victime, mais aussi, bien sûr de ses besoins réels en tant que sujet social.
- Une action/un travail sur les liens avec le milieu d'origine tant avec sa famille qu'avec les professionnels concernés.

Cette prise en charge est assurée par deux équipes professionnelles.

- L'une affectée à l'internat socio-éducatif qui accompagne la jeune fille dans l'ensemble de ses activités quotidiennes.
- L'autre affectée à l'intervention socio-éducative en milieu naturel dont l'action est centrée sur les liens avec le milieu d'origine et l'accompagnement dans le parcours pénal et judiciaire en cours. Equipe qui est aussi en charge de l'accompagnement des jeunes filles dans le dispositif diversifié (FA, LDV, FJT, appartement).

Deux équipes de professionnels qui mettent en œuvre une prestation spécifique.

#### ◇ **Rassembler le semblable pour faire émerger la singularité**

C'est le paradoxe fondateur de la spécificité de cet établissement ! Nous avons la conviction que la seule reconnaissance des violences subies (confirmée par la décision de séparation et de placement) ne peut suffire. Une écoute attentive des discours des jeunes filles permet de mieux accompagner le travail d'élaboration individuel du traumatisme subi afin de pouvoir se désaliéner du statut de victime.

Ce travail d'élaboration individuelle peut se réaliser car le cadre institutionnel, se référant à la clinique psychologique et à la psychanalyse comme clef de compréhension, est le socle de l'intervention socio-éducative et thérapeutique que nous proposons.

Cette communauté de destin rassemblée dans cette maison commune favorise chez ces jeunes filles ayant vécu l'inceste l'éclosion d'une parole libérée.

Cette parole libérée d'une partie de la honte liée à ce traumatisme permet, nous semble-t-il, d'éviter les mécanismes habituels de déni et de répétition que j'ai, que vous avez pu, repérer dans des structures d'accueil plus généralistes.

La prise en charge proposée doit contribuer à se libérer de l'aliénation de l'identité de victime.

- L'objectif est de sortir de la confusion dans les processus d'identification et de la confusion généalogique générée par l'inceste.
- De favoriser l'accès à une vie affective et sexuelle pour permettre aux jeunes filles d'accéder à leur future vie de femme dans un contexte psychique plus favorable.

La qualité des actes éducatifs a toujours été une préoccupation permanente des différents cadres qui ont porté les projets de cette structure. Le conseil d'Administration de l'Association Docteurs Bru au fil des années a renforcé son engagement à respecter ce principe.

Prendre soin des professionnels, éviter sidération ou empathie démesurée est une attention que l'Association Docteurs Bru doit aux professionnels de son établissement si elle veut que la mission que s'est donnée la fondatrice de mieux prendre en charge des jeunes filles victimes de violences sexuelles intrafamiliales, soit réalisée au mieux.

Un travail soutenu d'analyse des pratiques permet ainsi aux professionnels de prévenir et réguler les affects liés à la spécificité de ce traumatisme et de garder le cap.

« Le maximum de possible pour plus de possible » est l'expression que j'ai trouvée pour qualifier la dynamique associative et l'engagement des professionnels.

Cette dynamique partagée permet d'alimenter de maintenir le projet initial et de le faire évoluer.

Ces dix dernières années, les dispositifs de Protection de l'Enfance ont été conviés à préciser leur mode d'intervention auprès des bénéficiaires qui leur sont confiés et en particulier le concept de projet individuel a été inscrit dans la loi.

La Maison d'accueil Jean Bru avait comme nombre d'autres établissements et services déjà engagé son action autour de ce concept. Il a été précisé récemment lors de l'élaboration du projet d'établissement.

#### ◇ **Le projet pour l'enfant**

5 principes qui pourraient être qualifiés d'opérationnels :

- Proposer une prise en charge éducative individualisée dans un dispositif soit collectif soit d'accueil à caractère familial qui protège, de l'extérieur, permet l'apprentissage des règles sociales, régule les relations et apaise les tensions individuelles et interrelationnelles.
- Mettre à disposition un espace privatif dont l'intimité est garantie.
- Accompagner le parcours judiciaire « qu'il soit au pénal ou au civil, quel que soit son issue (sans suite, non-lieu) ».
- Favoriser ou maintenir les liens avec les titulaires de l'autorité parentale et la famille élargie.
- Veiller à la bonne articulation avec tous les professionnels du milieu d'origine afin de permettre des allées et venues ou un retour dans des conditions apaisées.

Ce projet individualisé s'élabore dès la première rencontre, les professionnels ont pour principale consigne pour le mener à bien de rechercher l'adhésion de la jeune fille à celui-ci.

Cette recherche de l'adhésion est l'objet d'un travail permanent pour que la jeune fille comprenne le sens de l'aide que lui est prodigué et s'approprie ce projet. Cette adhésion nous la savons indispensable mais elle ne peut être immédiate et doit être recherchée tout le temps de la prise en charge.

Cette dynamique de recherche d'adhésion qui fait l'objet d'un travail permanent d'analyse de la part de l'équipe d'encadrement auprès des professionnels, permet de réduire les postures de rejet que nous rencontrons parfois chez les aidants lorsqu'ils sont confrontés aux incivilités, aux passages à l'acte et aux confrontations verbales et physiques. Incidents qui révèlent la nécessité d'ajuster la prise en charge proposée !! Ajuster et non rejeter.

La conduite de ce projet et les ajustements qu'il nécessite sont sous la responsabilité des cadres de l'institution et sont effectués par deux coordinateurs (professionnels éducatifs) l'un auprès de la jeune fille dans le cadre de l'internat, l'autre auprès de la famille élargie par l'un des professionnels du SSISEM.

#### ◇ **Une MECS dans un environnement thérapeutique**

Le projet d'établissement que je vous invite à découvrir (site ADB) précise comment peut être pris en compte l'ensemble des besoins des jeunes filles confiées. J'insisterai plus

particulièrement aujourd'hui sur le traitement et la prise en compte des besoins de soins relatifs à la santé physique et psychique.

- Un bilan de santé est effectué dans les deux premiers mois qui suivent l'admission, bilan effectué par le médecin de CPAM qui permet ensuite d'organiser un suivi médical par un médecin généraliste.
- Durant la période d'observation et tout au long de l'accueil, des rencontres ponctuelles ont lieu et/ou sont proposées avec le médecin psychiatre attaché à l'établissement.
- Proposition et mise en place d'un suivi psychothérapeutique individuel à l'extérieur des murs par un thérapeute indépendant c'est-à-dire sans lien institutionnel ; ce suivi hors les murs garantit à la jeune fille la confidentialité d'un espace de parole plus spécifiquement thérapeutique.

C'est ainsi que l'espace de vie est séparé de l'espace pour se soigner.

La spécificité du trauma de l'inceste induit la confusion identitaire et généalogique et obère les capacités à se reconnaître comme sujet humain. Cela a été évoqué par les intervenants qui m'ont précédé.

Cet accompagnement thérapeutique décrit précédemment ne peut fonctionner que si l'environnement thérapeutique proposé par les professionnels garantit le respect de la parole et la qualité de l'écoute.

L'environnement thérapeutique ne peut être éloigné du cadre éducatif et social.

Le cadre éducatif et social instauré à la Maison d'accueil Jean Bru s'est élaboré autour : de règles à respecter, de rapports éducatifs (professionnels, bénéficiaires) clairement explicités.

L'échange et la négociation doivent caractériser les aptitudes des professionnels afin de favoriser l'expression et l'écoute de la parole des jeunes filles.

L'ensemble de ces conditions thérapeutiques et éducatives peut permettre à la jeune fille de se risquer à une mise en mots de son histoire dans une parole singulière, préventive des passages à l'acte et d'une répétition mortifère des symptômes qu'elles présentent.

Les conditions de la vie quotidienne à la Maison d'accueil Jean Bru contribuent aussi à la qualité de l'environnement thérapeutique et éducatif.

Rapidement, je tiens à évoquer 4 points :

- Chaque jeune fille dispose d'une chambre individuelle avec salle de bain. Chacune est responsable de son entretien et dispose de la clef. Cet espace leur appartient mais des règles de bon usage sont à respecter. Cet espace et ces règles facilitent le travail de restauration et d'appropriation de leur intimité.

L'effraction provoquée par l'inceste peut ainsi être atténuée par la préservation et le respect de leur intimité que les adultes de l'établissement garantissent.

Les mêmes conditions sont mises en œuvre lorsque la prise en charge a lieu dans un dispositif autre que l'internat.

- Les professionnels qui accompagnent les jeunes filles qui nous sont confiées doivent par des interventions éducatives appropriées accompagner le choix vestimentaire de chacune afin d'atténuer sa confusion générationnelle et/ou de restaurer l'image dévalorisée qu'elles ont d'elles-mêmes.

Restaurer l'image et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes, respecter la pudeur (c'est-à-dire parfois l'apprendre) sont des actes éducatifs quotidiens. Aborder avec tact et franchise, vie affective et santé sexuelle sont des incontournables éducatifs.

- La poursuite ou la reprise de la scolarité et/ou de la formation professionnelle constitue un des préalables à l'admission dans notre dispositif. Or, l'exigence d'école ou de formation suppose de les accompagner. Cet accompagnement a pour objectif principal de maintenir la scolarisation à un niveau adéquat ou d'accéder à une formation qualifiante. Mais cet accompagnement permet aussi de valoriser les efforts constatés, les acquisitions faites, de tempérer les échecs et in fine comme l'ensemble des actions menées dans l'établissement de renforcer l'estime de soi.
- Dans la lignée des anciennes activités de plein air encadrées par les éducateurs qui permettaient aux jeunes bénéficiaires de vérifier que toutes les prises de risque ne sont pas mortifères, nous proposons des activités de médiations artistiques. Elles permettent le dépassement de soi, l'accession à un meilleur niveau de fonctionnement psycho-social, d'expérimenter la prise de risque, ces activités sont animées par des artistes. Ces ateliers révèlent les capacités créatives de certaines des jeunes filles et concourent à un épanouissement individuel et la réconciliation de l'estime de soi.

C'est une présentation exhaustive de certains des principes d'actions sur lesquels les professionnels s'appuient pour accompagner les jeunes filles confiées.

Le projet éducatif de l'établissement détaille plus avant les actions à mener et je vous invite à en prendre connaissance.

A l'issue de ces vingt dernières, le projet initial d'intervention a profondément évolué. L'expérience acquise par les professionnels, les enseignements prodigués par les jeunes filles ont permis une évolution constante de nos modes d'intervention. Notre maison d'enfants est une institution qui s'enrichit des réussites et des erreurs de chacun des intervenants et l'attention qui est portée à la qualité des interventions éducatives permet d'infirmer ou confirmer les pratiques mises en œuvre.

Les cadres de la Maison d'accueil sont invités à une attention vigilante sur le devoir d'optimisme et la conviction de la réversibilité des trajectoires que doivent porter les professionnels de la structure. Le mandat éducatif qui est confié aux acteurs de ce projet doit permettre de renforcer la capacité d'évolution inhérente à chacune des personnes accueillies.

Aujourd'hui, ce projet socio-éducatif et thérapeutique nécessite d'être enrichi. L'expérience d'un atelier d'écriture avec des anciennes bénéficiaires nous a permis d'engager une réflexion sur les actions de prévention de la récurrence de l'inceste et sur l'insertion sociale.

Les jeunes filles accueillies font partie de l'histoire de l'établissement. L'établissement fait aussi partie de leur histoire. Ce postulat énoncé, il est vite apparu obligatoire/indispensable de permettre à la jeune fille de maintenir un contact avec l'établissement. C'est à cette fin qu'un Club des Anciennes avait été créé, afin d'organiser des événements et de rencontres qui permettent l'établissement et la poursuite de liens conviviaux.

A l'occasion de ces journées, il a pu être évalué la qualité de l'insertion des jeunes filles à l'issue de leur séjour à la maison d'accueil.

Comme l'ensemble des personnes confiées au service de Protection de l'Enfance, ces jeunes femmes connaissent des risques plus élevés d'exclusion, d'errance, de désaffiliation sociale et/ou de rupture culturelle.

L'enjeu pour les professionnels de la maison d'accueil est/sera donc de conduire une action éducatrice et thérapeutique qui répond à une double exigence :

- Une mineure à protéger,
- Un adulte à insérer.

Le projet pour l'enfant que j'ai évoqué précédemment doit/devra intégrer cette obligation de concevoir et d'animer la prise en charge avec le souci permanent d'une orientation adaptée et du développement des conditions d'insertion les plus favorables. Ainsi, le non-respect du cadre de prise en charge par les jeunes filles confiées ne doit pas justifier la démobilisation des adultes susceptibles de les protéger. La demande que nous faisons aux professionnels

est de ne pas/de ne plus développer des actions qui fassent qu'une mineure surprotégée devienne une adulte exposée. Nous nous sommes engagés dans une réflexion afin d'harmoniser nos interventions socio-éducatives, et qu'elles permettent l'indépendance sans faire fi de l'autonomie, de l'interdépendance. A cette fin, nous souhaitons compléter le projet proposé par la MaJB en le complétant d'un dispositif de suppléance.

Ce dispositif de suppléance devra être le support d'affiliations nouvelles pendant et après le séjour à la MaJB. Nous imaginons permettre aux jeunes filles confiées de rencontrer des personnes ressources nouvelles autres que celles dont c'est le mandat. L'insertion sociale que permet la pratique d'activités sportives et de loisirs pourrait être complétée par une invitation à contribuer à l'organisation des événements au fonctionnement des activités de ces clubs. Très simplement dit : leur confier des responsabilités d'acteur. Je ne crois pas cela soit une utopie, il existe dans l'organisation des maisons d'enfants des leviers : le conseil de vie sociale, les réunions hebdomadaires de jeunes afin d'organiser les activités de la semaine, des ateliers d'expression artistique, vous le savez. L'accès à la citoyenneté passe par l'apprentissage du fonctionnement démocratique.

Cette écoute des avis des jeunes filles sur leur prise en charge sur leurs conditions de vie contribue nous en sommes convaincus à une approche favorable à l'empowerment.

C'est ce que nous ont appris les échanges avec les anciennes bénéficiaires de la maison d'accueil. A travers de l'atelier d'écriture avec leurs mots, elles ont demandé au directeur de l'établissement et à la chef de service éducatif d'être vigilants afin de :

- Réduire la notion de dette à l'égard de la MaJB ou à l'égard de certains professionnels.
- Atténuer le rejet de l'aide proposée.
- Favoriser l'altérité.
- Veiller aux risques d'emprise par rapport aux plus fragiles.
- Veiller aux risques d'aides élitistes car basées sur la récompense et l'accompagnement des réussites. Quid de celles en échec ?

Vous conviendrez que cette vigilance doit être celle de tous les cadres de la Protection de l'Enfance. Vigilance trop souvent oubliée, je m'appuie sur mon expérience professionnelle pour l'affirmer.

Le traitement des effets de l'inceste que propose l'ADB par le biais de son établissement et du travail de recherche effectué par les membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Technique, nous enjoint d'accorder une attention supplémentaire à cette vigilance. L'expérience de la maison d'accueil avec les jeunes filles actuellement présentes, celle des

anciennes renforce notre conviction que la violence de cette agression nécessite, pour pouvoir être apaisée l'accès à la parole.

L'Association Docteurs Bru, les professionnels ont fait et cela dès la création de l'établissement le choix de la parole contre l'omerta de l'inceste.

Je pourrais beaucoup plus longuement développer notre mode d'intervention, les organisateurs du colloque nous ont donné l'occasion de témoigner de cette expérience singulière qui vient compléter les réponses que les professionnels de la Protection de l'Enfance ont imaginé toutes ces dernières années.

Les échanges qui vont suivre nous permettront certainement d'approfondir votre connaissance de ce dispositif d'accueil.

Je tiens à conclure ce propos en donnant la parole aux jeunes filles. Six d'entre elles ont participé à un atelier d'écriture et de chant : « Le pouvoir des mots en musique » en partenariat avec l'Association Voix du Sud, travail qui a donné lieu à deux représentations sur scène.

### **Punchingball**

*Le soir avant de me coucher  
Quand je suis triste et énervée  
Quand je suis en colère  
Quand je pleure  
Quand il est 21 heures  
Ya quelque chose qui me fait du bien  
Dans lequel je mets des coups de poings  
Des coups de pieds, des coups de coudes  
Lorsque ma tête est trop lourde*

*Et moi je me rends dans le hall  
Et je tape dans le punchingball  
J'imagine sa silhouette muette*

*Je tape dans ce que je déteste*

*Ça me libère me soulage  
C'est bon à n'importe quel âge  
Pour me protéger j'mets des gants  
Celui qui tape est un géant  
C'est mon ennemi que je combats  
Il est à moi j'le mets plus bas  
Plus bas que terre, plus bas tout court  
J'ne me laisse pas faire dans la cour*

*Refrain*

*J'aurais vaincu le sac de frappe  
Je n'aurai plus besoin de le combattre  
Quand mon ennemi prendra la fuite  
Quand dans le ring nous serons quittes*

*Refrain*

Chanson à écouter sur internet : <https://youtu.be/ExaTvNzZ6EE>